

DEMANDE D'INSCRIPTION EN INTERNAT- RENTREE 2025

(Merci d'écrire en lettres capitales)

L'internat est un service rendu aux familles, mais n'est en aucun cas une obligation ou un droit

La demande d'internat doit être accompagnée d'une lettre de motivation et d'engagement de l'étudiant et sa Famille. La demande sera examinée en commission.

L'inscription en internat n'est possible que si l'élève a un correspondant, et que celui-ci réside sur les communes de Poindimié, Touho ou Ponerihouen.

Le correspondant s'engage à être joignable et répondre à toutes les sollicitations de l'établissement (fermeture de l'établissement, exclusion de l'élève, maladie, rendez-vous extérieur). Il peut être appelé à toute heure de la journée et/ou de la nuit.

Seules les autorisations faites par les responsables légaux sont valables et acceptées.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS	
ELEVE :	
NOM :	
PRENOMS :	
SEXE : ☐ FEMININ ☐ MASCULIN	
MAJEUR : ☐ OUI ☐ NON	
ADRESSE (si différente de celle des parents) :	
RESPONSABLE LEGAL 1	
☐ PERE	☐ MERE ☐ TUTEUR/TUTRICE
NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
TELEPHONE :	
RESPONSABLE LEGAL 2	
☐ PERE	☐ MERE ☐ TUTEUR/TUTRICE
NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
TELEPHONE :	
CORRESPONDANT	
LIEN AVEC L'ELEVE :	
NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
TELEPHONE :	
PROFESSION :	
TELEPHONE PROFESSIONNEL :	

Signature du correspondant

TROUSSEAU DE L'ÉLÈVE

Les élèves doivent être détenteurs d'un trousseau fourni par la famille :

- 2 draps de dessus
- 2 draps du dessous
- 2 enveloppes de traversin
- 1 cadenas
- Des cintres
- Le nécessaire de toilettes
- Vêtements de nuit



- Les déodorant en spray sont interdit (déclenche les alarmes incendie)

Matériel fournis par l'établissement :

- Couverture
- protège matelas
- Traversin
- lampe de chevet

Une machine à laver le linge est à disposition des élèves. La lessive n'est pas fournie (100frs la dose auprès du FSE)

L'internat, en tant que service annexe du lycée A. KELA, fait l'objet d'articles qui régissent son fonctionnement dans le règlement intérieur de l'établissement. L'étudiant(e) s'engage à les respecter sous peine de se voir appliquer les punitions/sanctions qui y figurent.

AUTORISATION DE SORTIE (élève mineur)

Je soussigné(e).....responsable légal de l'élève..... Classe.....

Autorise mon enfant à sortir les mercredis après-midi :

☐ OUI

☐ NON

(Selon son emploi du temps et l'horaire prévu par le règlement intérieur)

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2